

## Concours des jeunes musiciens et musiciennes des 27 et 28 novembre 2021 de l'Association cantonale des musiques genevoises (ACMG – CJM-2021)

### Directives et mesures générales applicables

Mesdames, Messieurs,

Par les présentes directives et mesures, nous désirons apporter le plus grand nombre d'information, dans le but que ce concours se passe dans les meilleures conditions. ***Nous vous remercions de les lire attentivement et surtout d'en informer chaque concurrent.e.***

Nous éditons ces règles pour garantir un plan de sécurité sanitaire en tenant compte des risques et d'éviter des contaminations.

Pour toutes vos questions : [president@acmg.ch](mailto:president@acmg.ch) uniquement.

#### **Contenu :**

- 1. Plans horaires**
- 2. Mesures sanitaires**
- 3. Public – salles de chauffe - partitions**
- 4. Distribution des prix**

#### **1. Plans Horaires :**

Nous avons reçu une augmentation des inscriptions de plus 25%, soit près de 110 participant.e.s. Ceci a engendré les mesures suivantes :

- a) Déplacement des concours de percussion et des ensemble « vent » au **samedi 27 novembre 2021** d'environ 10 heures à 17 heures au local des Cadets de Genève. Les professeurs concernés ont été informés le 2 novembre dernier de ce changement.
- b) Les plans horaires sont joints à la présente. Toute demande de changement pour des raisons majeures doit être formulée par écrit à [president@acmg.ch](mailto:president@acmg.ch). Une réponse sera donnée dans les 48 heures.
- c) Les horaires des concours ont été planifiés pour garantir les aérations des salles en conformité des directives en la matière.

#### **2. Mesures sanitaires :**

Pour l'entrée dans les bâtiments de concours, le contrôle du Pass COVID sera effectué conformément aux directives de l'OFSP, soit certificat COVID et carte d'identité. Pour les personnes de moins de 16 ans, la carte d'identité sera obligatoire.

Voici le lien pour de plus amples informations :

<https://ofsp-coronavirus.ch/certificat/quest-ce-que-le-certificat-covid/>

## Port du masque obligatoire dans tous les locaux, sauf lors des prestations



### Concours des jeunes musicien.ne.s - 2021



Masque obligatoire - Merci beaucoup !

## Contrôle du PASS sanitaire et remise d'un badge pour tout le monde



### Concours des jeunes musicien.ne.s - 2021



Contrôle du PASS sanitaire  
Merci beaucoup

Aucune dérogation ne sera autorisée. **Attention : Prenez vos dispositions pour mettre une marge de temps pour les formalités de contrôle.**

### 3. Public – salles de chauffe – partitions

#### Public :

Nous sommes dans l'obligation de limiter le public au maximum. Nos salles de concours n'accepteront pas plus de 30 personnes (y compris organisateurs et membres du jury), soit **au maximum 20 personnes dans le public**. Nous essayerons de favoriser les accès aux salles de concours aux proches des participant.e.s.

#### Salles de chauffe :

Pour les salles de chauffe, nous n'autoriserons que le/la concurrent.e, son/sa professeur.e et l'accompagnateur.trice. Aucune dérogation possible. Merci de prendre vos dispositions.

**Partitions :**

Conformément au règlement du concours, les concurrent.e.s doivent **fournir trois exemplaires de la pièce choisie** (uniquement la partition de soliste, le conducteur pour les ensembles). Ces documents sont à remettre à l'entrée le jour du concours.

**4. Distribution des prix :**

**Il n'y aura pas de cérémonie de distribution des prix !**

Les résultats des concours seront à disposition dès le lundi 29 novembre à 10 heures sur le site de [www.acmg.ch](http://www.acmg.ch)

Les prix et fiches d'évaluations des membres du jury seront remis d'ici au 7 décembre 2021 aux responsables des écoles de musique.

Validées, version du 23 novembre 2021

Pour le comité ACMG :

Pour la commission de musique :

KUNZ Eric, Président

BARRAS Vincent, Président